

trois jours sur ce débat et que le représentant ministériel était parfaitement d'accord avec cela.

Ce débat est futile aux yeux du ministre, parce que son gouvernement a déjà manifesté l'intention d'abolir ces contrôles! Nous voudrions bien faire confiance au gouvernement, mais si l'on se reporte aux élections de 1974 et aux engagements de ce gouvernement, on comprendra, monsieur l'Orateur, qu'il est difficile de le croire lorsqu'il parle de faire disparaître ces contrôles, si on se souvient bien de la façon dont il les avait condamnés en 1974, et de la façon dont on a fait volte-face en 1975.

Le ministre parle des négociations, de la série de consultations qui se font aujourd'hui. Je ne sais pas s'il ne serait pas normal d'inviter ce gouvernement à se demander pourquoi ces négociations, ces consultations n'ont pas été faites avant l'application de ces contrôles.

**M. Lessard:** Nous en avons eu même beaucoup.

**M. Olivier:** Est-ce que l'honorable député de Joliette est sérieux?

**M. La Salle:** Oui, je suis fort sérieux. Le député de Longueuil (M. Olivier) sait parfaitement bien ce qui s'est passé aujourd'hui. Bien sûr qu'aujourd'hui on sent le besoin de réaliser ces consultations, parce que ces organismes importants, dans une économie comme la nôtre, n'ont pas fait confiance à ce gouvernement, compte tenu de leur position, qui ouvrait la porte à plusieurs questions sur leur attitude aux élections de 1974. Nous reconnaissons que ce gouvernement sent le besoin d'avoir l'appui de ces organismes importants.

Le député de Halifax (M. Stanfield), en 1970, a fait le tour du pays pour avertir ce gouvernement des dangers qui nous guettaient à propos du fléau que l'on qualifiait déjà d'inflation, et que l'on reconnaissait comme un danger. Je pense que pas un député à la Chambre, mieux que l'ancien chef de ce parti, avait sensibilisé la population canadienne et ce gouvernement aux dangers qui nous guettaient, mais on l'a ridiculisé de mille façons, et aujourd'hui on nous demande pourquoi on désire ce débat. Si le gouvernement avait été sensible aux appels que faisait le chef de l'opposition à l'époque, je pense qu'on n'aurait pas fait la politiaillerie qu'on a faite lors des élections de 1974, et si ce gouvernement avait été honnête en 1974, posons-nous la question, monsieur l'Orateur, je pense que tous les Canadiens le savent bien, c'est prouvé d'ailleurs, que nous avions raison en 1974. Il était temps d'appliquer les mesures que nous préconisions en 1974, mais on a attendu tellement tard, on a attendu que des dégâts irréparables soient faits, et le ministre nous dit que ce n'était pas de bonne foi et de gaieté de cœur qu'on a appliqué les contrôles en 1975.

Ce qui était gênant pour le gouvernement, monsieur l'Orateur, ce n'était pas de les appliquer mais c'était de savoir qu'on avait menti délibérément à la population en 1974, et c'était gênant d'appliquer ces contrôles à l'égard des organismes responsables et de la population canadienne. Ce qui faisait hésiter le gouvernement et le cabinet des ministres en particulier était cette série de consultations trop tardives. Le chef de l'opposition en 1974 parlait de cette période de gel de 90 jours, qui n'avait comme unique objectif que d'établir un mécanisme pour freiner l'inflation. Nous ne parlions pas de contrôle permanent, comme le gouvernement le laisse supposer s'il n'obtient pas la coopération, l'appui et la confiance et des provinces et des syndicats et des milieux d'affaires. C'est sûr,

### *Anti-inflation—Loi*

nous reconnaissons qu'il est important, et qu'il est impossible de réaliser avec efficacité ces mesures sans la coopération des organismes importants. Nous le savions, et c'est pour cette raison que nous avions pensé que 90 jours nous auraient permis de mettre sur pied ce mécanisme ou ces moyens qui auraient permis à la population canadienne d'arriver à l'objectif que nous projetions à l'époque. Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de souscrire entièrement à la motion dont la Chambre est saisie.

● (2110)

J'y souscris avec d'autant plus de conviction et de sincérité que j'ai la certitude d'exprimer à la Chambre l'opinion publique, je dirais même le désir profond, non seulement de la population que je représente ici à la Chambre, mais aussi de millions de Québécois, quelle que soit leur allégeance politique. Mais avant de m'engager sur le fond du débat, je considère utile, voire même indispensable, de rappeler la triste performance des ministériels depuis six ou sept ans au chapitre de l'inflation. Je crois que ce rappel est nécessaire pour situer dans son véritable contexte historique l'intervention majeure que tente présentement de faire l'opposition officielle, laquelle je suis fier d'appuyer.

Il est facile, monsieur l'Orateur, de dire que le public peut être déçu de notre attitude au cours de ce débat. Il est également facile de dire qu'il faudrait corriger le Règlement de ce Parlement pour bâillonner l'opposition, mais ce serait trop facile pour le gouvernement en améliorant ou en corrigeant ce Règlement de nous empêcher de sensibiliser la population à ce mensonge public qui a été dit sur cette question en 1974. Je pense qu'il est important que tous les Canadiens connaissent bien les véritables raisons du geste du gouvernement, du refus de ces mesures en 1974 et des raisons qui, par la suite, l'ont amené à appliquer ces mêmes mesures. Lorsque les premiers symptômes se sont manifestés, le gouvernement a cru qu'il suffirait de prétendre de combattre l'inflation pour qu'elle finisse par disparaître. Il a donc créé la Commission des prix et des revenus, il a volontairement négligé de lui fournir les moyens nécessaires pour être efficace et pour effectuer un redressement véritable. Il va sans dire que la commission n'a pu faire rien de valable et que ce problème a continué à s'aggraver. Le gouvernement pendant tout ce temps ne prenait pas la chose au sérieux. Il a décidé de laisser pourrir les problèmes plutôt que de les attaquer de front. Il cherchait à justifier son inaction par des sophismes tels que «l'inflation est un malaise international.» ou encore, «si nous voulons consommer les produits importés, nous devons payer le prix exigé.»

Mais les prix montaient toujours, non seulement pour les marchandises importées, mais pour tous les produits de consommation courante. Les prix augmentaient sans cesse et, par voie de conséquence, nous connaissons les problèmes auxquels fait face la population. Après quelques années d'efforts et une dépense inutile de 5 millions de dollars, la Commission des prix et des revenus en vint à la conclusion, dans un rapport que le gouvernement a gardé secret, qu'il faudrait absolument avoir recours à l'imposition des contrôles sur les prix et les revenus. Le premier ministre était-il conscient à cette époque de la menace que l'inflation faisait planer sur le Canada? Il devait l'être, puisqu'il avait déclaré dès 1970, et je cite:

Une inflation continue minera notre économie, altérera dangereusement la structure et la stabilité de notre société et nuira à la crédibilité de nos institutions politiques. A long terme, elle constituera une menace à notre avenir comme